



Annonce d'une clause bénéficiaire

Affilié n°:

Nom de l'employeur:

DONNÉES PERSONNELLES DE L'ASSURÉ

Nom, prénom:

N° AVS: 756.

Rue, N°:

Téléphone:

État civil:

Date de naissance (jj/mm/aaaa):

Sexe: M F

NPA et localité:

E-mail:

CLAUSE BÉNÉFICIAIRE

Pour le capital en cas de décès et le capital supplémentaire en cas de décès, l'assuré peut modifier l'ordre des bénéficiaires au sein d'une même catégorie de bénéficiaires (A,B,C) et/ou déterminer que la répartition du capital décès entre plusieurs bénéficiaires de la même catégorie s'effectue à parts inégales (art. 46 et 47 du règlement de prévoyance). L'ordre des catégories de bénéficiaires ne peut pas être modifié.

CAPITAL EN CAS DE DÉCÈS (ART. 46 DU RÈGLEMENT)

Bénéficiaires possibles:

CATÉGORIE A

- Orphelins au sens de la LPP
- Personnes à charge
- Concubin(e)

S'il n'existe pas de bénéficiaire selon la catégorie A →

CATÉGORIE B

- Enfants qui ne sont pas au bénéfice d'une rente d'orphelin
- Parents
- Frères et sœurs

S'il n'existe pas de bénéficiaire selon la catégorie B →

CATÉGORIE C

- Autres héritiers légaux

IDENTITÉS DES BÉNÉFICIAIRES DÉSIGNÉS

Lien avec l'assuré	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Répartition (%)

CAPITAL SUPPLÉMENTAIRE EN CAS DE DÉCÈS (ART. 47 DU RÈGLEMENT)

Attention ! À remplir seulement si le capital supplémentaire en cas de décès est assuré.

Bénéficiaires possibles:

CATÉGORIE A

- Conjoint/partenaire enregistré (LPart)/partenaire assimilé
- Orphelins au sens de la LPP
- Personnes à charge
- Concubin(e)

S'il n'existe pas de bénéficiaire selon la catégorie A →

CATÉGORIE B

- Enfants qui ne sont pas au bénéfice d'une rente d'orphelin
- Parents
- Frères et sœurs

S'il n'existe pas de bénéficiaire selon la catégorie B →

CATÉGORIE C

- Autres héritiers légaux

IDENTITÉS DES BÉNÉFICIAIRES DÉSIGNÉS

Lien avec l'assuré	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Répartition (%)

Agences

Bulle

Rue Condémine 56

T 026 919 87 40

Fribourg

Rue de l'Hôpital 15

T 026 552 66 90

Neuchâtel

Av. du 1^{er}-Mars 18

T 032 727 37 00

Porrentruy

Ch. de la Perche 2

T 032 465 15 80

Siège de l'Administration de la caisse

Rue de Saint-Jean 67 – Case postale – 1211 Genève 3
T 058 715 31 11 – ciepp@fer-ge.ch – www.ciepp.ch

Announce d'une clause bénéficiaire



CIEPP
Caisse Inter-Entreprises
de Prévoyance Professionnelle
ZKBV - Zwischenbetriebliche Kasse für Berufliche Vorsorge
CIPP - Cassa Interaziendale di Previdenza Professionale

Cette clause doit être accompagnée d'une copie de la pièce d'identité de l'assuré et transmise à la CIEPP par voie postale, électronique ou déposée au guichet.

Elle doit être communiquée à la Caisse du vivant de l'assuré.

L'assuré est responsable de la mise à jour régulière de la clause communiquée à la CIEPP, notamment dans les hypothèses suivantes :

- en cas de changement de volonté ;
- en cas de décès d'un ou de plusieurs bénéficiaires désignés ;
- en cas de remise à la CIEPP d'une convention attestant de la communauté de vie ;
- lorsqu'un bénéficiaire désigné ne remplit plus les conditions de la catégorie dans laquelle il figure (p. ex. orphelin).

Si vous désignez plusieurs bénéficiaires et que l'un ou plusieurs d'entre eux décèdent avant vous ou ne remplissent plus les conditions requises au moment de votre décès, le capital en cas de décès ainsi que le capital supplémentaire éventuel seront répartis entre les autres bénéficiaires désignés.

Dans le cas où le versement aux bénéficiaires désignés ne serait pas réalisable, les prestations seront versées conformément aux dispositions réglementaires.

La validité de cette désignation ne subsiste que pour autant que le règlement, ou le cas échéant la législation en vigueur, ne subissent pas de modification.

Lieu et date :

Signature de l'assuré :

Agences	Bulle	Rue Condémine 56	T 026 919 87 40
	Fribourg	Rue de l'Hôpital 15	T 026 552 66 90
	Neuchâtel	Av. du 1 ^{er} -Mars 18	T 032 727 37 00
	Porrentruy	Ch. de la Perche 2	T 032 465 15 80

Siège de l'Administration de la caisse

Rue de Saint-Jean 67 – Case postale – 1211 Genève 3
T 058 715 31 11 – ciepp@fer-ge.ch – www.ciepp.ch